

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).
Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN DE MESSE

CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



CASAVANT FRERES

...FACTEURS D'ORGUES...

Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 82 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc. . . .

Les plus remarquables sont celles de
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada).
L'université de Toronto.
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve.
L'église Notre-Dame, Montréal.
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.
La cathédrale de Montréal.
La basilique de Québec.
La basilique d'Ottawa.
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.
Le Grand Opéra de Boston.
L'église Saint-François-Xavier, New York.
La cathédrale de Trois-Rivières.
La cathédrale de Chicoutimi.
La cathédrale de Nicolet.

A Messieurs les curés,

EMPRUNTS:

Nous consolidons les dettes des paroisses.

Vous n'avez plus à subir les ennuis des billets à demande.

Vos paiements deviennent périodiques et à des époques déterminées d'avance.

Les paiements se font par le rachat d'obligations échéant d'année en année.

Un bon nombre de paroisses ont déjà été financées et se trouvent très bien de cette méthode d'emprunts.

NOS PLACEMENTS

Se font par obligations de fabriques, de commissions scolaires et de municipalités.

Ces obligations comportent des intérêts variant de 4½% à 6%.

Ces obligations sont des effets négociables tout en étant des placements de tout repos.

Les fabriques, les communautés, les sociétés, les caisses populaires, ne peuvent exiger plus de sûreté pour placer les fonds qui leur sont confiés.

Tous les renseignements sont gracieusement fournis sur demande à

"La Corporation des Obligations
Municipales Ufr."

132, rue St-Pierre, Québec.

BUREAU A MONTRÉAL

VERSAILLES, VIDRICAIRE & BOULAIS, Ltée.

90, RUE ST-JACQUES.

IL FAUT GUÉRIR

VOTRE RHUME

et pour cela, méfiez-vous des sirops à base d'opium ou de morphine qui calment, mais **ne guérissent pas**. Au premier symptôme de **Mal de Gorge, enrouement, toux, rhume, bronchite**, prenez du

TAROL



Sirop composé de Goudron, d'Huile de Foie de Morue et de Médicaments approuvés par la Faculté de Médecine pour le traitement des Maladies des voix Respiratoires.

TAROL soulage instantanément et guérit sûrement la **TOUX** la plus opiniâtre, le **RHUME**, la **BRONCHITE Aigue** ou chronique, le **CATARHÉ**, la **GRIPPE**, la **COQUELUCHE**, le **CROUP** et toutes les Affections graves ou légères des **Poumons**. 25c. la Bouteille.

Pour compléter le traitement, on prendra alternativement, à deux heures d'intervalle,

VIN MORIN CRESO-PHATES

le grand Tonic des Poumons. Petit modèle ; 50c. grand modèle \$1.00.

Aux personnes Pâles, Faibles, Anémiques, nous recommandons l'usage régulier des **Pilules Cardinales** qui enrichissent le sang et fortifient tout l'organisme.—50c. la boîte.

Dr Ed. MORIN & Cie, Limitee,
113, Côte de la Montagne, - - - - - QUÉBEC.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LEVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263
Résidence : 15, rue Ste-Julie

CHARLES GAGNON

AGENT ET COURTIER

D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS,
MARINE, Etc.

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des VERRES TORIQUES
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des VERRES
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne ENTIERE SATISFACTION.

P.-C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC

RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignation d'Huile d'Olive de la célèbre maison
Antoine Vial, Marseille.

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLÔMÉ : "A. A. P. Q." ————— et ————— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

JOBIN & PAQUET | VANDRY & MATTE

**FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

**ENTREPRENEURS
DE**

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,
LUMIÈRE ET CLOCHES
ÉLECTRIQUES,**

**OUVRAGES EN TÔLE,
FERBLANC et CUIVRE.**

— ANGLE DES RUES —
St-Jean et d'Youville, Québec.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00
Capital payé et réserve - - - - - 1,650,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,
MONTRÉAL, Can.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.
Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods
Milling Co., Limited.

BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS

DEPT. D'ÉPARGNE

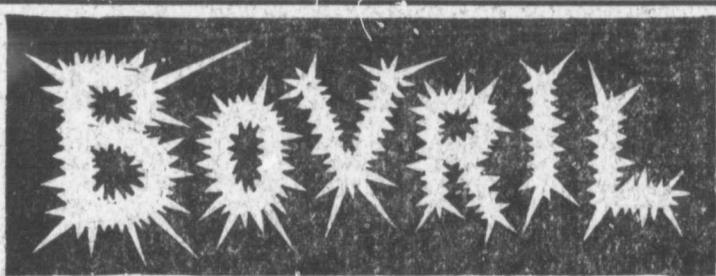
Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandé; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.
93 rue St-Pierre.



UNE BOUTEILLE QUI ÉPARGNE BEAUCOUP D'ARGENT

Une bouteille de Bovril dans la cuisine fat aussitôt baisser les comptes du boucher. Il augmente considérablement la valeur nutritive de la nourriture; de fait il est prouvé que ses pouvoirs reconstituants sont de dix à vingt fois supérieurs à la quantité prise. Mais ce doit être le Bovril.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 385. — Quarante-Heures, 385.

Partie officielle : Nomination ecclésiastique, 386. — Règlement pour le carême—
L'Intronisation du Sacré-Cœur, 386.

Partie non officielle : CAUSEPIE DE LA SEMAINE : Le sacrifice de la messe, 387. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN : 390. — À TRAVERS LES DIOCÈSES : St-Boniface, 391 ; Régina, 391 ; St-Hyacinthe, 392 ; Rimouski, 393. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : France, 393. — VARIÉTÉS : Le violon du village, 395. — LES LIVRES, 396.

Bulletin social : DOCTRINE: Repos dominical, 397. — FAITS ET ŒUVRES : Le Sacré-Cœur à St-Gervais, 399. — Pour le fonds de propagande française, 400.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 25 février. — I du Carême. Du dim.

Lundi, 26. — De la férie.

Mardi, 27. — De la férie.

Mercredi, 28. — QUATRE-TEMPS. De la férie.

Judi, 1er mars. — De la férie.

Vendredi, 2. — QUATRE-TEMPS. De la férie.

Samedi, 3. — QUATRE-TEMPS. De la férie.

Dimanche, 4. — II du Carême. Du dim.

QUARANTE-HEURES

25 février, Collège de Sainte-Anne. — 27, Couvent de St-Sylvestre. — 1 mars, L'Islet. — 3, Couvent de St-Michel. — 4, Saint-Casimir.

PARTIE OFFICIELLE

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque :
M. l'abbé GEORGES OUVRARD, prêtre au repos, a été nommé desservant de la nouvelle mission de la Pointe-Lévis.

RÈGLEMENT POUR LE CAREME—L'INTRONISATION DU SACRÉ-CŒUR

Extrait d'une circulaire de Son Éminence le Cardinal Bégin à son clergé, en date du 8 février 1917.

III

Le règlement du prochain carême sera le même que l'année dernière. Il est utile d'en rappeler ici les principales dispositions.

1° — Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation.

2° — On est tenu de faire maigre tous les mercredis et vendredis, ainsi que le samedi des Quatre-Temps et le Samedi-Saint.

3° — Les lundis, mardis et jeudis, de même que les samedis, à part les deux mentionnés plus haut, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement dispensées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas.

4° — Il est défendu, même le dimanche, à tous ceux qui profitent de l'Indult pour user d'aliments gras, de manger, au même repas, de la viande et du poisson. Il n'y a d'exception que pour les personnes qui souffrent d'infirmités incompatibles avec le jeûne prescrit par l'Église.

Les fidèles, qui profitent des adoucissements si considérables apportés à la loi de l'Église, doivent faire une aumône proportionnée à leurs moyens. Ce devoir incombe plus particulièrement à ceux qui, pour des raisons légitimes, se font dispenser même des pratiques de mortifications très mitigées que l'Église impose à ses enfants. Messieurs les curés exhorteront leurs paroissiens à se montrer généreux. L'aumône, faite avec un véritable esprit de charité, ouvre le cœur au repentir et attire la miséricorde de Dieu sur les pécheurs. Par les sentiments qu'elle doit développer dans l'âme, par les sacrifices qu'elle fait accomplir, elle rapproche le chrétien de la croix, et lui ouvre les trésors de

la rédemption. Elle est donc une œuvre de pénitence excellente entre toutes, et elle convient spécialement au saint temps du carême.

Les aumônes recueillies pendant le carême sont consacrées aux diverses œuvres de charité du diocèse. On est prié de les envoyer fidèlement à l'Archevêché, dans la première quinzaine de Pâques.

IV

Je crois utile de vous rappeler l'approbation que j'ai donnée, au mois de mai dernier, à un opuscule intitulé : Les Familles au Sacré-Cœur.

Cette dévotion de l'Intronisation du Sacré-Cœur est fortement recommandée par Sa Sainteté Benoît XV ; c'est plus qu'il ne faut pour que nous travaillions avec zèle à la répandre partout dans le diocèse.

Les deux seules conditions essentielles à cette intronisation sont d'abord une image ou une statue du Sacré-Cœur et ensuite la consécration solennelle faite devant elle par le père ou la mère parlant au nom de toute la famille.

Quant à la formule de consécration, on pourra choisir la plus simple que l'on voudra ; par exemple : " Cœur Sacré de Jésus, toute notre famille se consacre à vous." On peut aussi se servir de l'une des formules reproduites dans l'opuscule recommandé. L'une des plus belles est certainement celle que le Pape Pie X, de sainte mémoire, a composée lui-même peu de temps avant sa mort.

Vous ferez bien de choisir, pour demander cette consécration des familles et de votre paroisse, l'époque d'une retraite ou le temps des Quarante-Heures, afin que les fidèles soient tous dans les dispositions requises pour gagner l'indulgence plénière et avoir une plus grande part aux bénédictions promises par le Sacré-Cœur.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE SACRIFICE DE LA MESSE (Suite)

Un autre point sur lequel il est intéressant de suivre le savant commentateur est celui de l'application du sacrifice de la messe. (Cf. p. 152.)

L'opinion de ceux qui soutiennent que la messe a une valeur infinie dans son application et que, partant, une messe offerte pour 100 personnes a autant de valeur pour chacune d'elle que si elle était offerte pour une seule d'entre elles, ne peut être suivie. Il faut, au contraire, admettre que le fruit spécial de la messe est limité de par la volonté du Christ lui-même, intensivement et extensivement ; c'est l'opinion commune (1).

Une des raisons de cette limitation intensive du Sacrifice de la Messe est que le Christ a voulu ainsi amener les fidèles à assister souvent au sacrifice, l'acte qui constitue l'essence de la religion, et conserver l'ordre de la Providence, selon lequel les grâces sont communiquées successivement, graduellement, et non pas toutes ensemble.

La raison principale de la limitation extensive se comprend de la manière suivante. La participation au fruit du sacrifice dépend de deux choses : l'application du sacrifice par l'intention du sacrificateur et les dispositions de celui à qui le sacrifice est appliqué. Or le degré de perfection de cette intention du sacrificateur s'apprécie d'après la nature des actes humains. Plus nombreux sont les objets que l'acte embrasse dans l'unité de son opération, moins parfaitement, moins distinctement et partant plus confusément, il se porte sur chacun de ces objets. Appliquez ceci au prêtre qui offre le sacrifice eucharistique, et vous aurez la raison pour laquelle une messe offerte pour 1000 personnes vaut moins que si elle était offerte pour une seule. L'application du

(1) " Nous adoptons le sentiment du plus grand nombre des théologiens, qui nous semble même le plus sérieusement probable *intrinsecc*, à savoir, que N.-S. a dû limiter lui-même *extensive* et *intensive* le fruit spécial ou ministériel de la Messe, sans qu'il nous ait indiqué dans quelle mesure il l'a limité, mais de manière assurément à ce qu'une messe offerte pour un seul vivant ou mort lui serve plus que si elle était offerte pour 1,000 en même temps, ou même seulement pour deux, et moins que si au lieu d'une seule, deux, trois, vingt messes ou plus étaient offertes pour lui" ... (*Ami du Clergé*, 1912, p. 237 ; LÉPICIER : *Les Indulgences*, v. 1, p. 120).

Suivant le P. Liatelo, la question de la limitation de l'effet du sacrifice par Jésus lui-même, est la même que l'on pose au sujet de la communion ; Notre-Seigneur a-t-il limité l'effet de la communion ? La question revient à cette autre : Oui, ou non, Jésus a-t-il institué la communion comme une nourriture quotidienne ? Il ne s'agit pas de considérer Notre-Seigneur en lui-même, mais la mesure où il se communique ; il ne s'agit pas de la grâce sanctifiante limitée à un jour ; il s'agit de la nourriture de cette grâce destinée à un jour, dans le sens de la nourriture corporelle. (Cf. *Triduum eucharistique*, pp. 72, 73).

sac
Dede
soie
enc
van
plu
sior
bon
lents'il
ceci
queobt
elle
mai
si l'
plula v
cett
enfe
sesmes
pou
pré
venrenu
mei
deu
que

sacrifice est moins parfaite dans le premier cas. (Cf. BILLOT : *De Sac. Missæ*, pp. 599, 602.)

En considérant chacune des fins du sacrifice, il serait facile de comprendre pourquoi il importe que non seulement les fidèles soient invités à assister à la messe le plus souvent possible, mais encore à faire célébrer des messes à leurs intentions dès leur vivant. En voici la raison principale. La messe est la prière la plus efficace pour obtenir à ceux qui vivent les grâces de conversion, de persévérance et de sainte mort. Les autres moyens sont bons, nécessaires parfois, mais la messe est toujours le plus excellent.

Et remarquez que ce moyen a pareillement son efficacité s'il est employé en faveur d'un parent ou d'un ami. On oublie ceci trop souvent, et on attend que la mort ait frappé pour appliquer à ceux que l'on aime le fruit du sacrifice.

Des messes célébrées pour un défunt ne valent plus pour lui obtenir les grâces de persévérance ou de conversion, c'est évident ; elles valent pour obtenir la rémission des peines dues au péché ; mais si l'âme est dans l'enfer, à quoi serviront-elles ? Et qui sait si l'enfer n'aurait pas été évité si les messes avaient été célébrées plus tôt.

Si l'âme est dans le purgatoire elle pourra être délivrée par la vertu du sacrifice ; mais par des messes célébrées de son vivant, cette âme aurait pu payer d'avance sa dette et éviter ainsi d'être enfermée dans une prison de feu. Or ne vaut-il pas mieux payer ses dettes avant d'aller en prison, surtout dans le cas présent ?

Ceci ne veut pas dire qu'il faut renoncer à faire dire des messes pour les défunts, mais simplement qu'il faut en faire dire pour les vivants, parents et amis, et aussi pour soi-même. Le prêtre passe sa vie à célébrer pour les autres, le fait-il assez souvent à ses intentions personnelles ?

Nous osons, en terminant, exprimer le vœu que le très révérend Père Lépicié nous donne bientôt un commentaire du sacrement de Pénitence, car Pénitence et Eucharistie, voilà bien les deux sacrements par excellence, ceux qui sauvent le monde, après que le baptême lui a donné la vie.

A. CAMIRAND. *ptre.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Vêtue et profession religieuse. — Jeudi, le 15 février, Mgr Rouleau, principal de l'École Normale, présidait une cérémonie de vêtue et de profession religieuse au Couvent de Jésus-Marie, à Sillery. Ont pris le saint habit :

Mlles Corona Lanoue, de Manchester, en religion sœur Marie Sainte-Gaudiose ; Octavie Fradette, de Saint-Henri de Lévis, en religion sœur Marie Sainte-Marguerite de Cortone ; Béatrice Boucher, de Woonsocket, en religion sœur Marie Sainte-Cécile ; Alice Massé, de Fall-River, en religion, sœur Marie Saint-Paul ; Dora Ladouceur, de Providence, en religion sœur Marie Sainte-Victoire ; Flore Ducharme, de Providence, en religion sœur Marie Saint-Vincent Ferrier ; Juliette Allan, de Québec, en religion sœur Marie Sainte-Jeanne de Valois ; Aurore Laplante, de Fall-River, en religion sœur Marie Sainte-Irène ; Marie-Louise Bérubé, de Sainte-Hélène, en religion sœur Marie Sainte-Anne-Marie ; Eustelle Dugal, de Saint-Jean, I. O., en religion sœur Marie Saint-Jacques ; Germaine Laplante, de Saint-Germain, en religion sœur Marie-Saint-Philippe ; Eustelle Leboutillet, de Manchester, en religion sœur Marie Saint-Luc ; Maria Drolet, de l'Ancienne-Lorette, en religion sœur Marie Sainte-Élise ; Rose-Alba Lamoureux, de Woonsocket, en religion sœur Marie Sainte-Hermine ; Bernadette Desjardins, de Saint-Pascal, en religion sœur Marie Saint-Ernest.

A fait profession religieuse : Sœur Sainte-Prescelle, née Rose Plourde, de Saint-Pascal.

M. l'abbé Alex. Vachon, du Séminaire a donné le sermon.

Plusieurs prêtres assistaient à la cérémonie : M. l'abbé J.-A. Rainville, M. l'abbé Maguire, curé de Sillery, M. l'abbé Chapleau, vicaire à Saint-Pascal, M. l'abbé Chouinard, vicaire à Beauport, M. l'abbé V. Massé, de New-Bedford, M. l'abbé F. Massé, aumônier du Couvent, le R. Père Allion, M. S. C., de Québec.

Nouvelle desserte. — Dimanche, le 25 février prochain, la messe sera dite pour la première fois dans la nouvelle desserte que Son Eminence le Cardinal Bégin vient d'établir à la Pointe-Lévis. La lettre de Son Eminence autorisant cette desserte dominicale est datée du 8 février 1917, et elle a été lue au prône de l'église de Notre-Dame de Lévis, le dimanche, 11 février.

Voici le texte des principaux articles de cette lettre :

1° — " Nous autorisons l'établissement d'une desserte dominicale, ou d'une chapelle de secours pour les dimanches et fêtes, sur la rue Saint-Laurent, près de la station du Grand-Tronc, dite Pointe-Lévis, afin de faciliter aux familles qui résident à cet endroit, l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

2° — “ Seront compris dans les limites de cette desserte, les familles qui résident sur la rue Saint-Laurent, à partir du No 68, du côté est, dans la paroisse de Notre-Dame de Lévis, jusqu'au No. 246 du côté ouest, dans la paroisse de Saint-David. La population ainsi desservie est d'environ 450 âmes et de 90 familles.

3° — “ La chapelle de secours sera installée provisoirement dans une salle de l'ancien hôtel Victoria, que l'on peut facilement aménager à cette fin.

4° — “ Le prêtre chargé de cette desserte y dira la messe tous les dimanches et fêtes, entendra les confessions, fera les instructions et catéchismes suivant les ordonnances diocésaines, et en tenant compte des besoins particuliers des âmes qui lui seront momentanément confiées.”

C'est M. l'abbé Georges Ouvrard, ancien vicaire de Beauport, qui vient d'être chargé de cette desserte.

A l'Hôtel-Dieu. — M. l'abbé J.-D. Beaudoin, curé de St-Jean-Baptiste, a été transporté à l'Hôtel-Dieu, samedi, le 17 février, où il a subi, le lendemain matin, une très grave opération. Malgré une grande faiblesse, M. l'abbé Beaudoin va assez bien.

Nous formulons des vœux pour son prompt rétablissement.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

St-Boniface. — S. G. Mgr Béliveau a nommé membres de son conseil diocésain Mgr F.-A. Dugas, P. A., V. G., MM. les abbés J.-A. Jutras, curé de Letellier ; J.-W. Jubinville, curé de la cathédrale et J.-C. St-Amant, curé de St-Jean-Baptiste.

Régina. — Encore un vieux missionnaire oblat de l'Ouest qui vient de disparaître. Cette fois, c'est le R. P. Hugonard, O. M. I., que Dieu vient de rappeler à lui. Le vieux missionnaire est décédé à l'école indienne de Lebrét qu'il avait fondée en 1882.

A son chevet se trouvaient S. G. Mgr Mathieu ainsi que plusieurs prêtres de la mission. Mgr Mathieu était revenu en toute hâte d'un voyage à Québec, afin d'arriver à temps pour pouvoir administrer au missionnaire les derniers sacrements.

Toute la carrière apostolique du P. Hugonard s'écoula parmi les indiens, mais nombre de blancs de l'ouest canadien lui doivent la vie.

C'est surtout lors de la rébellion de 1885, dans l'Ouest, que le Père Hugonard s'est signalé par son courage et a su par son ascendant sur les indiens les empêcher de massacrer les blancs de Qu'Appelle. Les indiens de File Hills et du Lac Croche s'étaient mis en route vers les de-

meures des blancs, sous la direction d'un de leurs plus grands chefs. Le Père Hugonard n'hésita pas, malgré les dangers, à se rendre à leur camp, dès qu'ils se furent retranchés dans les ravins situés au nord de Lebret, et à engager une discussion avec le chef. Il sut si bien lui en imposer ainsi qu'à ses guerriers que ceux-ci renoncèrent à leur projet de massacre et firent leur soumission.

Le Père Hugonard était né à Marseille, en 1849. Après avoir été ordonné prêtre, il vint en Saskatchewan, en 1872. C'est lui qui fonda l'école indienne de Lebret, en 1882, et toujours il resta étroitement lié aux progrès de cette institution. En maintes occasions il lui fut offert des promotions, mais toujours l'humble missionnaire demanda qu'on le laissât avec son petit troupeau qu'il aimait tant.

Il est mort saintement au milieu des enfants de la prairie, comme peu de temps auparavant le Père Lacombe au milieu de ses métis.

— La Cour Supérieure de la Saskatchewan a décidé à l'unanimité que les contribuables catholiques de cette province doivent payer leurs taxes scolaires aux écoles séparées catholiques et qu'ils n'ont pas la liberté du choix.

Espérons que cette décision si conforme au principe des écoles séparées sera confirmée par le Conseil privé, auprès duquel appel est interjeté.

Saint-Hyacinthe. — Le 7 février, on se rendit à l'église paroissiale de Notre-Dame-du-Rosaire, à St-Hyacinthe, en présence d'un grand nombre de membres du clergé séculier et régulier et d'une foule de fidèles venus prier pour le repos de l'âme de leur ancien curé, les funérailles du Rév. P. Rondot, O. P., décédée le 3 février, au couvent des Dominicains, à Lewiston.

La messe de requiem a été célébrée par le T. R. P. E.-A. Langlais, provincial de l'ordre des Dominicains, assisté, comme diacre et sous-diacre, des RR. PP. Bacon, de Québec, et M.-J.-A. Archambault, de Lewiston.

La dépouille mortelle du défunt a été inhumée dans le jardin du couvent des Dominicains, où est le cimetière des religieux.

Le R. P. Louis-Alphonse Rondot naquit à Creully, dans le Calvados, en France, le 24 juillet 1857.

Il fut ordonné prêtre à Bayeux, dans le Calvados, le 29 juin 1881. Il entra ensuite chez les Dominicains vint au Canada quelques années plus tard, et fut attaché successivement aux couvents de l'Ordre, à Notre-Dame de Grâce de Montréal, puis à Lewiston.

Le R. P. Rondot était universellement connu. Il avait été retenu pour aller prêcher le Carême au Brésil, cette année.

Au Canada, son éloquente prédication a retenti sous les voûtes de toutes nos principales églises. Il en fut de même pour la Nouvelle Angleterre et la Louisiane. Après avoir pratiqué le droit, le R. P. Rondot

vo
de
à l
ce
gidu
rel
et
no
Cllig
en
enN.
M.
Od
rie
rie
McHo
tigun
à l'chi
mie
pré
cul
deu
aux

voulut être prêtre. Il était prêtre séculier, quand il entra dans l'ordre de Saint-Dominique.

— Les Sœurs du Précieux-Sang, de St-Hyacinthe, ont refusé de payer à la municipalité les taxes iniques, véritable vol légalisé, imposées par cette ville avec l'approbation du gouvernement aux communautés religieuses.

La cité a intenté des poursuites judiciaires contre la monastère.

Rimouski. — Vendredi, le 2 février, avait lieu au couvent des sœurs du Saint-Rosaire, de Rimouski, une cérémonie de vêtue et de profession religieuse, présidée par Monseigneur Frs-Xavier Ross, vicaire-général et principal de l'École Normale de Rimouski, assisté de M. le chanoine Ph. Sylvain supérieur du Séminaire et de M. l'abbé Fort. Charron, préfet des études au Séminaire.

Ont pris le Saint-Habit : M.-Louise Chouinard, de St-Ulric, en religion, Marie de Ste-Rose-de-Lima ; Ernestine Charron, de Fraserville, en religion, Marie de Saint-Léonard ; M.-Elise Gagnon, de Trois-Pistoles, en religion, Marie de Saint-Ephrem, choristes ; M. Yvonne Lebel, de N.-D.-de-Lourdes de Mont-Joli, en religion, Marie de Sainte-Claudia ; M. Eugénie Gravel, de Ste-Anne de Beaupré, en religion, Marie de Saint-Odilon ; M.-Ursule Gendron, de N.-D. du Sacré-Cœur, en religion, Marie de Saint-Flavien ; Marie Plourde, de Trois-Pistoles, en religion, Marie de Saint-Clément ; M.-Eugénie Dastous, de N.-D.-de-Lourdes de Mont-Joli, en religion, Marie de la Ste-Famille, converses.

Marie-Marguerite Bernard, de Maria, en religion, Marie de Saint-Honoré a émis les premiers vœux annuels.

C'est le R. P. Léonard, capucin du monastère de Ste-Anne de Restigouche, qui a fait le sermon de circonstance.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

FRANCE

Mort du marquis de Vogué. — La France catholique vient de perdre un de ses représentants dans la personne du marquis de Vogué, décédé à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Diplomate, archéologue, historien, le marquis Charles-Jean-Melchior de Vogué, doyen d'élection de l'Institut, était membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions, ambassadeur de France, président de la Croix-Rouge française, membre de l'Académie d'agriculture, président de la Société des Agriculteurs de France, commandeur de la Légion d'honneur, fondateur de la Société française de secours aux blessés militaires.

Il appartenait à l'une des plus anciennes familles de la noblesse française.

Il a publié au cours de sa longue carrière un grand nombre d'ouvrages d'archéologie et d'Histoire. En 1853, il publiait des *Mélanges d'architecture orientale* et *l'Architecture civile et religieuse en Syrie*, ouvrages qui témoignaient d'autant d'érudition que de goût artistique. De 1860 à 1877, il publiait encore *L'Eglise et la Terre sainte*; *Les Evénements de Syrie*; *Des Inscriptions hébraïques de Jérusalem*; *Le Temple de Jérusalem*; un *Essai sur la topographie de la Ville sainte*; *L'Architecture civile et religieuse du Ier au VIIe siècle dans la Syrie centrale*; *Mélanges d'archéologie orientale*; *Inscriptions sémitiques*, etc.

Il publiait, en 1888, *Villars*, d'après sa correspondance et des documents inédits. En 1889, *Les Mémoires de Villars*; en 1900, *Le Duc de Bourgogne et le duc de Beauvillers*.

L'image à l'école. — Dans un article sur "l'image chrétienne et patriotique à l'école", dans lequel la censure a fait de larges entailles, tout comme s'il s'y était agi de secrets militaires, *la Croix*, de Paris, demande que dans les écoles de l'Etat on remplace par des images patriotiques et chrétiennes, par des images qui ne soient pas des illustrations de mensonges historiques, les images d'inspiration sectaire qui en garnissent les murs et qui, à l'époque où le gouvernement décida d'orner ainsi les classes, furent préférées à des reproductions d'œuvres célèbres comme *la Jeanne d'Arc* et *le Génie militaire* de Paul Dubois, celles de Frémiet et de Chapu, *le Saint-Georges terrassant le dragon*, de Frémiet, etc.

Mort d'un historien catholique. — M. Paul Allard est décédé au milieu de décembre dernier, à l'âge de 75 ans.

C'était un ancien magistrat. Il s'était consacré à l'étude de l'Eglise et des institutions romaines dans l'Empire d'Orient et d'Occident; et publia sur les premiers siècles du christianisme des œuvres de haute valeur.

Citons parmi les principaux ouvrages: *Les Esclaves chrétiens*; *Histoire des Persécutions pendant les trois premiers siècles de l'Eglise* (3 vol.); *La Persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Eglise*; *Le Christianisme et l'empire romain de Néron et Théodose*; *Etudes d'histoire et d'archéologie*; *Saint-Basile*; *Saint Sidoine Apollinaire*; *Julien l'Apostat* (3 vol.).

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquiescer s'il y a lieu, le plus tôt possible.

VARIÉTÉS

LE VIOLON DU VILLAGE

Le 14 août, j'achève de recruter les derniers éléments d'un bon chœur de chant. Je m'approche d'un camarade qui m'est indiqué.

— Vous avez une belle voix, paraît-il ?

— Non, Monsieur l'abbé, ma voix est bien ordinaire ; mais mes doigts chantent assez bien... Si j'avais mon violon !...

Un violon !... Je n'en trouverai pas dans ce petit village ! Je m'adresse à la première personne que je rencontre.

— Connaissez-vous quelqu'un qui possède un violon ?

— Oui, la voisine doit en avoir un.

La voisine !... J'arrive sans conviction devant la porte indiquée.

— Madame, vous avez un violon, paraît-il ?

— Oui !

Accumulez tout l'étonnement, la défiance et l'effroi d'un avare que l'on questionne sur son trésor, et vous aurez une idée du timbre de voix dont ce "oui" se détachait à peine.

— Voulez-vous me le prêter ?

— C'est vous qui jouez ?

— Non, mais j'ai un artiste sous la main.

— C'est que... je ne le prête pas comme ça... C'est un souvenir de famille... et d'abord, c'est pourquoi faire ?

— C'est pour jouer à la messe du 15 août.

— ?... ?... ?...

L'étonnement coupe la réponse attendue. Je commence à comprendre, et les renseignements ultérieurs ont confirmé mon intuition. Le violon avait appartenu à l'aïeul. Dans sa main, il avait grincé la cadence des rondes villageoises sous le vieux tilleul que j'aperçois. Il avait conduit aussi les fiancés à l'église ; mais il attendait le cortège à la porte. Ne sachant pas prier, il s'était cru indigne de pénétrer dans le temple du Seigneur. Et voilà pourquoi ma demande évoquant une idée de profanation pour les voûtes de la vieille église produisit cet étonnement scandalisé.

— Allons, petite mère (c'est le terme en usage chez les troupiers), prêtez-le-moi, venez demain à la messe et vous verrez.

Elle se lève et va lentement vers l'armoire ancienne... Je reçois religieusement le précieux trésor. Et le violon du village, après un brin de toilette, se met avec ardeur à l'étude d'un nouveau répertoire sous la direction du maître dont le talent s'impose.

Le lendemain, sa voix purifiée chanta fort bien le plain-chant grégorien, puis elle s'unit admirablement à celle du soliste dans

Tota pulchra es, ô Vierge très belle... Aux vêpres, elle se fit entendre à chaque verset des psaumes, abordant les mélodies des grands maîtres transcrites de mémoire sur un pauvre papier. Enfin elle monta jusqu'au ciel avec un flot de voix d'hommes dans le cantique *J'irai la voir un jour*.

Après les offices, qui furent dignes d'une cathédrale, la population traduit comme elle peut son ravissement. Tout à coup, j'aperçois la petite mère qui s'agite de groupe en groupe et reçoit des félicitations. Je dis qu'elle les reçoit pour ne pas être médisant : il serait plus exact de dire qu'elle les provoque; car ses yeux lancent cette interrogation écrite en gros caractères :

— Hein ? Qu'en dites-vous de ma messe ?...

A notre départ, le violon du village rentrera dans la vieille armoire où il dormait depuis cinquante ans peut-être. Il continuera son usure dans un repos mélancolique. Dans ses longues insomnies, le démon du désespoir viendra sans doute encore lui reprocher sa jeunesse frivole. Il pourra répondre, l'âme apaisée :

— Il est vrai, hélas ! je ne fus pas toujours sage !... mais, au 15 août 1916, j'ai fait prier une armée de poilus et j'ai bien chanté Notre-Dame !... Abbé Philippe OGIER, brancardier.

LES LIVRES

Annuaire Statistique. III^e année. Publié par le Bureau des statistiques de la Province de Québec. Vol. in-8 de 608 pages. Prix : \$1.00 en s'adressant au secrétariat provincial.

L'Annuaire Statistique de la Province de Québec vient de paraître pour la troisième fois. Ce volume n'est pas moins intéressant que les deux qui l'ont précédé. S'il contient les mêmes tableaux statistiques, qui forment comme le corps principal de l'*Annuaire*, les chiffres en ont été soigneusement mis à date. De plus, plusieurs études nouvelles, quantité de tableaux inédits et de renseignements divers que ne donnaient pas les deux volumes précédents, augmentent la valeur de la III^e année de l'*Annuaire Statistique*, et montrent bien l'activité et la compétence du chef du Bureau des statistiques. Il nous fait plaisir de signaler parmi ses compilations nouvelles, les sections de l'instruction, des statistiques municipales et surtout de la prévoyance. Cette dernière section contient les statistiques les plus éloquentes sur toutes les Caisses populaires de notre province. De belles études ont été faites par des spécialistes sur la colonisation dans la Nouvelle-France, la pulpe et le papier à journal, les forêts de Québec, la pisciculture et le commerce des fourrures, etc.

Nous pouvons dire sans exagération que cet *Annuaire Statistique* est une mine de renseignements que devraient posséder toutes les personnes qui ont à s'occuper d'enseignement, d'histoire de notre province, de finances, d'économie sociale et politique.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

REPOS DOMINICAL

Nos lecteurs se rappellent peut-être (qui sait ?) qu'à plusieurs reprises, ici, on a dénoncé en le déplorant l'abus croissant du travail du dimanche.

Introduit chez nous, malgré les lois divine et humaine, par une industrie rapace dont le seul culte est l'"Almighty Dollar"; imposé par des patrons étrangers à nos mœurs, à notre religion, à notre race, ce malheureux état de chose va se généralisant au grand scandale de ceux qui veulent bien admettre encore que l'homme est autre chose qu'un simple mécanisme; qu'il a, créature spirituelle, un culte à rendre au Créateur et selon le mode que le Créateur lui-même a fixé : "Vous travaillerez pendant six jours et le septième vous sera saint étant le sabbat et le repos du Seigneur" (Exode, 35, 2) ; ce chancre du travail dominical contamine notre bonne population sous l'œil désolé de ceux qui ont charge d'âmes.

Notre gouvernement provincial, il y a plus d'un an, après avoir pris des mesures appropriées et créé des fonctionnaires spécialement chargés de faire enquête et de préparer les éléments d'une poursuite, avait pris des procédures contre les délinquants. Ceux-ci, fertiles en moyens, ont trouvé jusqu'à présent un refuge dans le dédale des procédures. Et le mal sévissait et menaçait de ne jamais finir.

Voilà cependant qu'enfin un jugement vient d'être porté contre les transgresseurs. M. le Juge Choquette, magistrat de la Cour de police, condamne la Donnacona Paper Company à une amende pour infraction au "Lord's day Act."

Oh ! sans doute cette amende de cent piastres est minime et même en y ajoutant les frais du procès cela n'affectera guère l'état financier de la puissante compagnie ; mais la sentence est importante en ce qu'elle marque d'une sanction, la première, l'abus que depuis trop longtemps nous déplorons.

Cette sanction est amplement justifiée par les allégués sur lesquels la Donnacona Paper Company basait sa défense. Sans doute des industries de ce genre peuvent être obligées à certains

travaux le dimanche, tels que l'entretien des feux, surtout pendant nos hivers canadiens, certaines réparations d'urgence et le Lord's day Act prévoit cette exception. Mais pour cela quelques hommes suffisent, et ce n'est pas cela qu'à invoqué la Compagnie, pour justifier le travail dominical de soixante-quatre hommes.

La grande, la seule raison c'est la concurrence à soutenir avec certaines industries identiques établies au Canada et aux États-Unis, lesquelles restent en activité même le dimanche.

Outre que, comme l'a justement fait remarquer le juge, si cette prétention était admise, tous les marchands, les manufacturiers, les cultivateurs même et autres, pourraient s'autoriser de cela et c'en serait fait du repos dominical, il faut de plus admettre que c'est un calcul égoïste, un calcul impie et à courte vue. Encore une fois, l'homme est avant tout redevable à Dieu d'un culte fixé par la loi divine. Et parmi ses devoirs, se trouve mentionnée en toutes lettres, dans le décalogue, l'obligation de sanctifier le jour du Seigneur en s'abstenant d'œuvres serviles,

L'homme, en outre, a besoin de repos pour refaire ses forces physiques (une fois de plus la loi naturelle est d'accord avec la loi positive divine, et cela se comprend, les deux viennent du même Législateur souverain). Et ceux qui veulent méconnaître cette nécessité ne tardent pas à l'apprendre à leurs dépens. L'expérience prouve que le travail des ouvriers auxquels on n'accorde pas un jour de repos par semaine, peut subir une diminution qui atteint jusqu'à 25%.

Il est donc déraisonnable de prétendre augmenter ses profits de cette manière.

Et que devient maintenant la mentalité et la moralité de ces malheureux qui jamais n'ont chance d'apprendre à l'église et pratiquer leurs devoirs de chrétiens ; qui, par ce labeur sans trêve, vivent constamment hors de leur foyer ?

“ Hélas ! disait un de ces pauvres ouvriers à Mgr Lapointe, mes petits enfants ne reconnaissent plus leur père ! Je suis devenu un étranger chez moi ! ”

Non, c'est contre nature cette exploitation de l'homme. Mais on laisse reposer une simple machine ! Est-ce que l'ouvrier ne mérite pas au moins autant de considération ?

Aussi, rien d'étonnant que le patron soit regardé comme un monstre d'égoïsme, ne cherchant qu'à exploiter les forces, épuiser les énergies du prolétaire, à son seul profit.

Les milieux ouvriers où l'on s'est deshabitué de l'observance du dimanche, sont les plus favorables bouillons de culture du microbe socialiste. De là ces haines de classes, ces grèves souvent sanglantes et bien autrement préjudiciables au patron.

Calcul égoïste, vraiment, et à courte vue !

Nous espérons bien que ce jugement de la Cour de police ne marquera que le premier acte d'une série de sanctions de plus en plus efficaces qui forceront, par crainte du gendarme sinon par vertu, les gros délinquants étrangers au respect des lois de Dieu et des lois de notre pays, où ils sont bien aises de venir arrondir leurs capitaux.

FAITS ET ŒUVRES

LE SACRÉ-CŒUR A SAINT-GERVAIS

Encore une paroisse qui dévoue sa foi et ses énergies chrétiennes au culte du Sacré-Cœur.

Une retraite préparatoire provoquant leur méditation sur les vérités du salut et sur l'amour infiniment miséricordieux du Sauveur, avait amené au tribunal sacré tous les paroissiens. Ils n'attendaient plus que le moment.

L'infatigable apôtre du Sacré-Cœur qu'est le Père Lelièvre, dans un dernier sermon où il se complut à accumuler les témoignages et les faits, convainquit sans peine ses auditeurs à faire au divin Maître le don complet d'eux-mêmes et de leurs familles.

Dimanche donc, à l'église, tous les hommes et les jeunes gens, tenant à la main un cierge allumé, symbole d'une foi, qui ne doit pas s'éteindre et d'une charité qui doit toujours embraser leurs cœurs, prononcèrent d'une seule voix, en présence du Saint-Sacrement, la formule solennelle qui les sacrait pour toujours chevaliers du divin Cœur.

L'émotion mouilla plus d'une paupière. Un vieux citoyen avouait n'avoir jamais vu aussi impressionnante cérémonie.

Puis, l'après-midi, dans chaque foyer pendant que, malgré les fenêtres et les portes frileusement closes, on entendait au de-

hors la joyeuse volée des cloches, le père, entouré de tous les siens, devant l'image glorieuse, offrait toute sa famille au service et à la garde spéciale de Celui qui a promis de bénir les foyers où l'image de son Cœur sera exposée et honorée.

“ Que votre règne arrive ”. Cette supplication, elle sera entendue pour le bonheur des fidèles de Saint-Gervais. Elle sera exaucée aussi pour le plus grand bien des paroisses qui suivront cet exemple. Ces paroisses répondront en outre au vœu formulé naguère par notre Archevêque vénéré, Son Eminence le Cardinal Bégin.

POUR LE FONDS DE PROPAGANDE FRANÇAISE

Il y a quelque temps, Sa Grandeur Monseigneur Mathieu, Archevêque de Regina, fit devant un auditoire protestant une conférence sur l'éducation dans la province de Québec. La qualité du conférencier, sa pondération, une expérience de quarante années dépensées exclusivement à l'éducation des jeunes gens, autorisaient plus que tout autre Monseigneur Mathieu à parler avec compétence d'un pareil sujet. Ce fut une révélation pour les auditeurs anglais. Ils apprirent que dans une province au moins, la minorité jouit de ses droits scolaires et c'est la province de Québec, et c'est une minorité protestante.

Le succès, l'heureux résultat de cette conférence a inspiré une réflexion à l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan. Elle s'est dit que bien des malentendus seraient dissipés, bien des difficultés applanies entre les deux grandes races du Canada, si nous nous connaissions davantage.

Et pour nous connaître il n'est rien comme de nous apprendre les uns aux autres... qui nous sommes, quoi ! Elle a donc résolu de créer un fonds de propagande française dont le but sera la diffusion dans les milieux anglais des “ écrits, tracts populaires, etc., qu'il paraîtra opportun de lancer dans le public ”.

Et c'est par la conférence de Mgr l'Archevêque de Regina que l'Association commence. Mais ces choses-là ne se font pas sans peine et surtout sans argent. Le Comité exécutif de l'A. C. J. C. a donc décidé d'ouvrir une souscription publique à cet effet.

La plus minime souscription sera acceptée avec reconnaissance par M. J.-P. Daoust, trésorier-général de l'Association, Prince-Albert.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30
décembre, 1916 - - - - - \$1,006,931.34

\$1,006,931.34

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 décembre 1916

	ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
31 déc.	1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
31 "	1911	224	14,228	30,910	170,670.80
31 "	1913	349	24,492	47,957	423,745.31
31 "	1915	455	32,155	61,468	772,698.99
30 déc.	1916	492	36,505	70,023	1,006,931.34

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Ave. Lockwell.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capita autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million neuf cent cinquante-quatre mille piastres



Ces COFFRETS D'ÉPARGNES sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	- - - - - PAR MOIS - - - - -					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	565.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.63	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1678.52	1973.55	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1850.80	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1280.64	2461.64	3608.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4694.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins 3 sous
de 5.00 à \$10.00 6 "
de 10.00 à 30.00 10 "
de 30.00 à 50.00 15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON
O. LACROIX

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les
membres du clergé, des communautés religieuses
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA
HUILE D'OLIVE PURE

ÉPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

BISCUITS

CONSERVES DE FRUITS

FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

FONDÉE AU CANADA EN 188

F. GERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenteure et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE

" VATICAN "

Certificats d'authenticité et de pureté
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, Rue St-Paul Ouest MONTRÉAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

cur
bib
dis
cen
et

160
qu'

me
tior

I
47

LA

17

Edit
Gr
s'pul
vèqu

Art

Sp
sciai

CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

LA LIBRAIRIE GARNEAU
47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS
LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL
177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET
RESIDENCES



TRAVAIL · DU
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-
met aux intéressés
dessins et prix.*



B. LEONARD

53, rue St-Jean
QUÉBEC.

J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église

Téléphone 5802

QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acéjou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUEBEC.

ACHETEZ

VOS

FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUEBEC.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.
LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 403, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-
CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILLOU
et LEVIS RUE EDEN

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles